

**Rapport de la Commission des finances  
du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR12.35PR  
concernant  
le budget pour l'année 2013**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé les 5, 12 et 19 novembre 2012 pour l'étude du budget.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel von Siebenthal ainsi que de Monsieur Pierre Meyer, Chef du Service des Finances. Ils ont répondu à l'ensemble des questions de la Commission, qui a apprécié les clarifications et les compléments d'informations apportés.

### **Généralités**

En préambule, la Commission des finances invite les conseillers communaux à se référer aux remarques préalables figurant dans le texte d'introduction du préavis municipal.

### **Intérêts**

La Commune bénéficie de la bonne stabilité des taux d'intérêts. Le total des intérêts représente un montant d'environ 5 millions de francs par an. Si les taux augmentent, cette charge financière augmente et la capacité financière, notamment d'autofinancement, de la Commune diminue d'autant (effet boule de neige). Notre commune privilégie des prêts à taux fixes de longue durée.

Ces prochaines années, le plan des investissements prévoit en moyenne 35 millions de francs d'investissement par année (pour autant que tous les projets soient réalisés). Si l'on considère une marge d'autofinancement d'environ 15 millions cela implique qu'environ 20 millions devront être empruntés chaque année.

Actuellement, la Commune bénéficie d'un bon rating et obtient donc de bonnes conditions de prêt.

### **Intégration de la police régionale et du SIS**

Les salaires et les soldes sont versés par la Commune et les prestations sont refacturées aux différentes communes faisant partie des deux associations.

### **Rentrées fiscales**

Le budget prévoit une légère hausse de celles-ci. Il est à relever que les montants encaissés sur les personnes morales à titre d'impôts sur le bénéfice sont peu élevés.

### **Péréquation**

La Commune reste bénéficiaire lorsque l'on additionne la péréquation intercommunale et la facture sociale. La Commune pourrait même toucher plus, mais en raison de sa situation financière, le système de péréquation place Yverdon-les-Bains dans le petit groupe des

communes dont le résultat net de la péréquation est plafonné à 4 points d'impôts (résultat de la péréquation + facture sociale), augmenté des dépenses thématiques.

### **Les dépenses thématiques**

Les dépenses thématiques sont les dépenses liées aux routes et infrastructures, aux transports publics, aux transports scolaires et aux forêts. Pour l'ensemble des dépenses concernant les routes et infrastructures, les transports publics et scolaires, 8 points d'impôts sont à la charge de la Commune et pour les forêts, 1 point. Le taux de prise en charge, par le Canton, est calculé selon le total des dépenses thématiques de l'ensemble des communes vaudoises et l'enveloppe globale à disposition ; il varie entre 60 et 75% (maximum). Pour le budget 2013, ce taux est estimé à 65%. Pour rappel, la valeur du point d'impôt à Yverdon-les-Bains se monte à environ 700'000 francs.

### **Constat de M. le Syndic**

Malgré une situation économique plutôt favorable (pas de véritable situation de crise), la facture sociale augmente constamment et la plupart des communes ne parviennent pas à boucler leur budget.

### **Réorganisation interne**

La Commission des habitants, la Mobilité (créée en 2012) et Agenda 21, qui dépendaient d'URBAT, ont été transférés à l'Administration générale.

### **Budget 2013**

Le budget de fonctionnement 2013 présente un excédent de charges de Fr. 3'667'620.- (excédent de charges de Fr. 2'809'620.- en 2012, avant compléments). Néanmoins, la marge d'autofinancement reste stable (Fr. 14'508'880.- vs Fr. 14'264'780.-, avant compléments). L'augmentation très probable de la dette communale sera liée aux nombreux projets d'investissements qui devront être réalisés dans les prochaines années.

### **Conclusions :**

Le budget présenté est déficitaire malgré une période économiquement favorable. Compte tenu de son développement, la Commune devra faire face à de nombreux investissements, ce qui alourdira la charge de la dette. Aujourd'hui, la facture sociale augmente et les taux d'intérêts sont très bas. La Commune se doit de rester attentive à l'évolution de ces deux paramètres.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du préavis PR11.35PR tel que proposé par la Municipalité.

Pour la Commission des finances  
Catherine Carp